



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2020

L'Association ECO ENTRETIEN® labellise « ECO ENTRETIEN® COMPATIBLE », 2 produits BARDAHL

L'Association Eco Entretien® (AEE), sur proposition de son Comité Technique, a labellisé « Eco Entretien® compatible » deux produits BARDAHL de traitement des émissions polluantes des véhicules à moteur thermiques, après qu'ils aient satisfait aux tests définis dans le cadre du protocole Eco Entretien® et réalisés par l'UTAC-CERAM.

La société BARDAHL, référence dans son secteur d'activité, adhère ainsi au protocole Eco Entretien®. Elle confirme son intérêt pour le **label « Eco Entretien® compatible »** et la pertinence de son exploitation pour les professions de l'après-vente automobile.

Le label **« Eco Entretien® compatible »** garantit au professionnel et à l'automobiliste, que les produits labellisés utilisés dans le cadre du protocole Eco Entretien® démontrent une efficacité testée auprès de laboratoires officiels et indépendants, en conformité avec le cahier des charges établi par l'AEE.

Cette nouvelle labellisation illustre la neutralité et la volonté d'ouverture de l'AEE aux fournisseurs qui souhaitent valoriser leur production, bien au-delà de toute démarche de simple marketing, en adhérant au protocole hautement technologique de l'Eco Entretien®.

Elle va également permettre aux prescripteurs et ateliers déjà labellisés et à ceux qui souhaitent s'y engager, de disposer d'un choix toujours plus vaste de fournisseurs de produits de traitement labellisés.

BARDAHL rejoint ainsi Spheretech, pionnier de la démarche Eco Entretien® et 5 autres marques de distribution reconnues **« Eco Entretien® compatible »**.

Alors que l'amélioration de la qualité de l'air est une préoccupation majeure de nos concitoyens et des pouvoirs publics, **l'Eco Entretien® est une solution pertinente pour l'après-vente automobile, les automobilistes et pour réduire immédiatement les émissions notamment de CO2 et de particules des 40 millions de véhicules du parc roulant.**

En intervenant sur le parc roulant actuel, grand oublié des pouvoirs publics, **l'ECO ENTRETIEN®** permet immédiatement d'agir sur 3 items :

- **Ecologique** : baisse du CO2, des particules, des NOx...
- **Economique** : baisse de la consommation de carburant et des frais d'entretien du véhicule.
- **Social** : la mise en œuvre du protocole labellisé ECO ENTRETIEN® est génératrice d'emplois et de montée en compétence de la profession.

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.

Contact presse :

Etienne DIOT, Délégué général : 06 81 62 66 10 - etienne.diot@ecoentretien.eu

Association ECO ENTRETIEN® - 10 rue Pergolèse - 75116 Paris,

www.ecoentretien.eu